

24 JANVIER 2018

Gecko Biomedical obtient 6 millions d'euros de financement dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour l'industrialisation et le développement de solutions innovantes pour la Reconstruction des Tissus



Paris, le 24 janvier 2018 – Gecko Biomedical (« Gecko »), est financée à hauteur de 6 millions d'euros dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) au titre de l'appel à projet « PIAVE » - Projets Industriels d'AVENir, piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et opéré par Bpifrance. Ce financement contribue à l'industrialisation et au développement de solutions innovantes dans le domaine de la reconstruction des tissus et plus particulièrement du nerf périphérique.

Gecko est une entreprise de dispositifs médicaux qui développe une plateforme de polymères exclusifs permettant la reconstruction des tissus. Ces polymères synthétiques, biocompatibles, biorésorbables et activables par une lumière spécifique, peuvent être déposés sur les tissus internes lors de procédures chirurgicales (agissant comme une colle, une barrière ou un produit de comblement, selon le type de chirurgie), mais aussi imprimés en 3D afin de permettre la conception d'implants flexibles, biorésorbables et de très haute résolution.

Ce financement permettra d'accompagner l'industrialisation de la plateforme de polymères de Gecko, ainsi que le développement d'un programme innovant permettant la reconstruction des nerfs périphériques sans sutures, à l'aide de micro-conduits imprimés en 3D, fixés par une des colles exclusives de la société.

Un site de production de 1150 m², alimenté par une électricité 100% verte, est en cours de construction à Roncq (Région Hauts-de-France) comprenant quatre salles blanches (pour un total de 300 m²) et un laboratoire analytique de 140 m².

Christophe Bancel, Directeur Général de Gecko déclare : « *Ce financement nous permet d'accélérer notre industrialisation et de nous doter d'un site de production unique à l'échelle mondiale. Sur ce site, des procédés de toute dernière génération seront mis en œuvre afin de produire l'ensemble de nos polymères liquides en conditionnement individuel, stérile, prêt à l'utilisation par les chirurgiens. Nous allons aussi accélérer un deuxième pan de notre stratégie avec le développement industriel et clinique de notre plateforme d'impression 3D d'implants flexibles, biorésorbables, et de haute résolution en capitalisant sur nos polymères en tant que résine biomédicale, mais aussi en optimisant des techniques d'impressions 3D de toute nouvelle génération* ».

Marie Zwarg, Responsable sectorielle Santé au sein de la direction des Filières Industrielles de Bpifrance, ajoute : « *Bpifrance accompagne Gecko Biomedical depuis sa création. Nous sommes très heureux de contribuer à la poursuite du développement de sa plateforme technologique de très haut niveau aux multiples applications, ainsi qu'à son industrialisation sur le territoire français* ».



À propos de Gecko Biomedical

Gecko Biomedical est une entreprise privée spécialisée dans la production de dispositifs médicaux dont le siège est à Paris et qui vise à élaborer et à commercialiser rapidement une plate-forme de biopolymères exceptionnels afin de répondre aux divers besoins cliniques non satisfaits.

Le premier produit, SETALUM™ Sealant, ayant obtenu le marquage CE, est un pré-polymère innovant qui assure une fois appliqué et polymérisé à l'aide d'accessoires dédiés, la fermeture des plaies chirurgicales tout en permettant la cicatrisation naturelle des tissus dans le domaine de la reconstruction vasculaire.

La technologie de l'entreprise s'appuie sur une propriété intellectuelle et une recherche de classe mondiale émanant des laboratoires du Professeur Robert Langer (MIT) et du Professeur Jeffrey M. Karp (Brigham and Women's Hospital) qui ont cofondé l'entreprise en 2013, en association avec Christophe Bancel et Bernard Gilly du réseau iBionext. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter : www.geckobiomedical.com. Twitter : @geckobiomedical

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir

Doté de 57 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six priorités nationales ont ainsi été identifiées afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- le développement durable,
- l'industrie et les PME,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Pour en savoir plus **sur les investissements d'avenir** : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Twitter : @SGPI_avenir



À propos du PIAVE (Projets industriels d'avenir)

L'appel à projets du PIAVE s'adresse aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 9 solutions de la Nouvelle France industrielle. Il concerne deux types de projets :

- les travaux de R&D et d'industrialisation,
- les travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises.

Ces projets doivent bénéficier à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI) indépendantes et démontrer un apport concret et déterminant à la filière et à sa structuration. Ils doivent en outre impliquer une activité industrielle et démontrer une autonomie à terme vis-à-vis du soutien public. Pour être éligibles, les projets doivent présenter un programme comportant un minimum de dépenses de 3 M€ et avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi :

- qui correspond à une ou plusieurs solutions de la Nouvelle France industrielle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une feuille de route validée par le Comité de pilotage des 9 solutions ; dans ce cas, le projet doit être porté par une entreprise quelle que soit sa taille. Dans un consortium elle peut associer d'autres entreprises, des laboratoires ou des établissements de recherche ;

- qui correspond à un des objectifs d'un des comités stratégiques de filière ; le projet peut alternativement être porté par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association...).

Une enveloppe de 305 M€ sera affectée à l'action « Projets industriels d'avenir » (« PIAVE ») sous formes d'aides d'État (subventions et avances remboursables).

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/> – Suivez-nous sur Twitter :

@Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

Gecko
Europe
Brice Epry
Tél. : 01 76 21 72 28
info@geckobiomedical.com

Bpifrance
Nicolas Jehly
Tél. : 01 41 79 95 12
nicolas.jehly@bpifrance.fr

Secrétariat général pour l'investissement
Vincent Deshayes
Tél. : 01 42 75 64 29
vincent.deshayes@pm.gouv.fr

Etats-Unis
Marion Janic
Tél. : +1-212-223-4017
mjanic@rooneyco.com